

LA RESTAURATION SCOLAIRE À BOURNEZEAU C'EST :

- Un service public non obligatoire mais essentiel
- Deux sites de restauration : l'école de la Courte Echelle et l'école St André
- Un prestataire pour la confection des repas : la société RESTAUVAL depuis le 20/8/2022
- La confection des menus par un diététicien
- La confection des repas sur place par le cuisinier de RESTAUVAL et un agent communal
- La liaison chaude des repas sur le site de restauration de Saint André
- 9 agents communaux au service des enfants
- Un système de réservation adapté aux besoins des familles via CARTE+

Le respect de la loi EGalim

Loi promulguée par l'Etat en novembre 2018 qui comporte des objectifs ambitieux en matière d'alimentation durable et de qualité.

- 50% de produits de qualité et durables
Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), la mention « produit de la ferme » ...
- Dont 20% de produits biologiques
- Des produits acquis selon des modalités respectueuses de l'environnement
- Une traduction des % en valeur HT d'achats en € de produits alimentaires
- 1 fois par semaine : un menu végétarien

De l'exigence dans les assiettes sur la transformation des produits

- 90% de légumes hors d'œuvre frais
- 75% de légumes garniture frais et 25% surgelés
- 100% de volaille fraîche
- 95% de viandes bovines, ovines, porcines fraîches
- 50% de poissons frais et 50% surgelés
- 82% de fruits frais
- 70% de pâtisseries maison (à partir de denrées brutes)

Un tarif adapté

La mise en place à compter de septembre 2023 de la tarification sociale :

- Outil d'équité sociale
- Prise en compte de la situation familiale et des capacités financières des familles
- Maîtrise de la hausse des tarifs

Le tarif du repas selon le quotient familial sera le suivant au 1^{er} septembre 2023 :

Tranches de QF et autres catégories	Tarifs
QF ≤ 900	3,70
901 ≤ QF ≤ 1300	4,30
QF ≥ 1301	4,65
Tarif hors commune	5,20
Tarif repas non réservé	6,00
Tarif adulte	6,50

Un coût

Si on additionne la facturation du prestataire, les charges de fluides, l'amortissement du matériel, les charges de personnel ...

Un repas coûte en 2021/2022 :

- 5,55 € à charge de la Commune
- Un déficit de près de 60 000 €

Le prix du repas facturé aux familles est inférieur au coût de revient pour la commune.



**Ouverture sur CARTE+,
des inscriptions au restaurant scolaire
du 19 juin au 17 juillet 2023**

<http://bournezeau.cartepius.fr>

LA RESTAURATION SCOLAIRE À BOURNEZEAU C'EST :

- Un service public non obligatoire mais essentiel
- Deux sites de restauration : l'école de la Courte Echelle et l'école St André
- Un prestataire pour la confection des repas : la société RESTAUVAL depuis le 20/8/2022
- La confection des menus par un diététicien
- La confection des repas sur place par le cuisinier de RESTAUVAL et un agent communal
- La liaison chaude des repas sur le site de restauration de Saint André
- 9 agents communaux au service des enfants
- Un système de réservation adapté aux besoins des familles via CARTE+

Le respect de La loi EGalim

Loi promulguée par l'Etat en novembre 2018 qui comporte des objectifs ambitieux en matière d'alimentation durable et de qualité.

- 50% de produits de qualité et durables
Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP), indication géographique (IGP), la mention « produit de la ferme » ...
- Dont 20% de produits biologiques
- Des produits acquis selon des modalités respectueuses de l'environnement
- Une traduction des % en valeur HT d'achats en € de produits alimentaires
- 1 fois par semaine : un menu végétarien

De l'exigence dans les assiettes sur la transformation des produits

- 90% de légumes hors d'œuvre frais
- 75% de légumes garniture frais et 25% surgelés
- 100% de volaille fraîche
- 95% de viandes bovines, ovines, porcines fraîches
- 50% de poissons frais et 50% surgelés
- 82% de fruits frais
- 70% de pâtisseries maison (à partir de denrées brutes)

Un tarif adapté

La mise en place à compter de septembre 2023 de la tarification sociale :

- Outil d'équité sociale
- Prise en compte de la situation familiale et des capacités financières des familles
- Maîtrise de la hausse des tarifs

Le tarif du repas selon le quotient familial sera le suivant au 1^{er} septembre 2023 :

Tranches de QF et autres catégories	Tarifs
QF ≤ 900	3,70
901 ≤ QF ≤ 1300	4,30
QF ≥ 1301	4,65
Tarif hors commune	5,20
Tarif repas non réservé	6,00
Tarif adulte	6,50

Un coût

Si on additionne la facturation du prestataire, les charges de fluides, l'amortissement du matériel, les charges de personnel ...

Un repas coûte en 2021/2022 :

- 5,55 € à charge de la Commune
- Un déficit de près de 60 000 €

Le prix du repas facturé aux familles est inférieur au coût de revient pour la commune.



Ouverture sur CARTE+,
des inscriptions au restaurant scolaire
du 19 juin au 17 juillet 2023

<http://bournezeau.cartepius.fr>